

Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35



COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°16 du 09/01/2025

Présents : MM. EUVRARD, MATHEY, MOSCATO, BEY, DESCHAMP, RYMPEL.

Les PV de la commission des compétitions seront consultables sur le site du district et sur foot club.

COURRIERS CLUBS

Courrier de ETANG, du 07/01/2025 :

Vu que le tour de coupe Départementale prévu le 9 février est reporté la commission donne son accord.

Courrier de SORNAY du 24/12/2024 :

La commission reprogramme la rencontre à l'initial du tirage, à savoir AS SORNAY 3 / ESSGPB 2.

Courrier de VARENNES LE GRAND du 06/01/2025 :

Vu l'absence de match de coupe prévu le 9 février la commission reprogramme le match à cette date.

La commission rappelle que les courriers doivent être envoyés par la boîte mail officielle du club.

Rappel : En cas de non-fonctionnement de la FMI, la feuille de match PAPIER doit impérativement être remplie avant le début de la rencontre.

FEUILLE DE MATCH

**La commission rappelle aux clubs qu'aucune modification ne sera possible
SI LA FEUILLE DE MATCH A ETE SIGNEE PAR TOUS LES INTERVENANTS.**

Seul un mail de l'officiel de la rencontre reçu dans les 48 heures après match, sera pris en compte par la commission. Les clubs concernés seront sanctionnés financièrement

La commission rappelle les informations suivant concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour les séniors garçons et filles, U18, U18F, U15, U15F, U13 et U13F

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir au District dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

La commission rappelle aux clubs que chaque éducateur doit avoir ses propres identifiants pour la FMI

CHALLENGE DE L'ETHIQUE

La commission valide la situation arrêtée au 5/01/2025.

Voir annexe joint

CHAMPIONNATS SENIORS

En application des dispositions prises par la LBFC, en date du 12/12/2024 (PV SROC)

La commission retire :

JS MACONNAISE, 2 points

JS TORCY, 2 points

COUPE FUTSAL

Coupe FUTSAL U13.

Courrier club TRAMAYES

Forfait de l'équipe U13.

Amende : 20 € à TRAMAYES

Coupe FUTSAL U13.

Courrier club ST FORGEOT

Forfait de l'équipe U13.

Amende: 20 € à ST FORGEOT

Coupe FUTSAL U13.

Courrier club CUISEAUX VARENNES

Forfait de l'équipe U13.

Amende : 20 € à CUISEAUX VARENNES

Coupe FUTSAL U18F.

Courrier club MONTCHANIN

Forfait de l'équipe U18F.

Amende: 20 € à MONTCHANIN

RESERVE / EVOCATION

Match N° 29421878 LOUHANS 2 – GJ NORD MACONNAIS 2 U15 D2F du 14/12/2024

Reserve d'après match recevable et régulièrement confirmée, la commission demande au club de LOUHANS-CUISEUX un rapport sur la participation des joueurs concernés ayant participé en équipe supérieure le Week End précédent en équipe supérieure.

Après la vérification de la feuille de match de l'équipe supérieure U15 D1 du 30/11/2024, il s'avère que 6 joueurs ont participé au à la rencontre, de ce fait la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point à LOUHANS-CUISEUX 2

Amende : 40 €

Le gain du match n'est pas acquis au club de GJ NORD MACONNAIS 2

COUPES

CALENDRIER DES COUPES				
DATE	SPORT COMM	REX ROTARY	CREDIT AGRICOLE	DEPARTEMENTALE 71
26/01				CADRAGE
09/02	1/8	CADRAGE	CADRAGE	
02/03		1/8	1/8	16ème
30/03		1/4		1/8
20/04				1/4
29/04	TIRAGE			
08/05	1/4	1/2	1/4	1/2
11/05	1/2		1/2	
01/06	FINALES			

Courrier du CREUSOT du 16/12/2024

Le club se porte candidat pour l'organisation des finales de Coupes du 31/05/2025 et 1/06/2025.

TIRAGE COUPE 1/8 de Finale SPORT COMM

A retrouver dans les agendas FOOT CLUB.

TOUR de CADRAGE POUR LA COUPE FEMININE.

A retrouver dans les agendas FOOT CLUB.

Le Président

Joel EUVRARD

Le Secrétaire

F. MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football